

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le mercredi 1 octobre 2025, à 19h00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **2025-30091** : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques d'une hauteur maximale de 2,6 m au lieu de 1,5 m maximum, tel que stipulé au paragraphe 13 de l'article 117 du règlement de zonage 1037-2017, au 2000, route Pierre-Laporte, lot 6 492 251, zone PDA4-01, district Adamsville
2. **2025-30121** : Demande de dérogation mineure afin de permettre la subdivision d'un lot irrégulier, à la suite d'une transaction immobilière avec le propriétaire voisin, non conforme à l'article 33 du règlement de lotissement 1038-2017, au 118, rue de Rouville, lot 2 930 468, zone P4M-08, district Mont-Soleil
3. **2025-30126** : Demande de dérogation mineure afin de permettre le déplacement et l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à une distance minimale de 10 m de la ligne avant au lieu de 15 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 260, chemin Belval, lot 2 591 594, zone P1F-04, district Adamsville
4. **2025-30127** : Demande de dérogation mineure afin de permettre qu'une marge avant d'un lot de coin soit réduite à 3,3 m minimum au lieu de 5,5 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 426, rue Natura, lot 6 618 482, zone P4P-37, district Pierre-Laporte
5. **2025-30129** : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une bande paysagère d'une largeur minimale de 1 m au lieu de 1,8 m minimum, tel que stipulé à la ligne 5 du tableau de l'article 145 du règlement de zonage 1037-2017, au 80, boulevard de Bromont, lot 2 593 794, zone PDA3-04, district Mont-Brome

6. **2025-30130** : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un réservoir gazeux à une distance minimale de 3 m de la ligne avant au lieu de 7,6 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 173, 175 et 177 rue de Rouville, lots 2 930 373, 2 930 375 et 4 687 528, zone P4M-08, district Mont-Soleil

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 15^e jour du mois de septembre 2025.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe